

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 10 octobre 2022,

Approvisionnement en carburant : les mesures mises en œuvre dans le département du Cher

Un mouvement social dans des raffineries et dépôts pétroliers provoque des difficultés d'approvisionnement de stations-service.

Des ravitaillements ont eu lieu aujourd'hui et vont se poursuivre.

Afin de permettre une distribution plus régulière et équitable des stocks et un meilleur accès à tous les produits pétroliers, Maurice BARATE, préfet du Cher, a pris un arrêté interdisant la vente, l'achat, la distribution et le transport de carburant dans tout récipient transportable, quel qu'en soit le volume.

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX